Cinquante-Quatrième Année. — N° 108 CINQ centimes le Numéro Jeudi 9 Mai 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

La Résistance

La *Vérité* publie le document suivant qui vient d'être envoyé à tous les évêques de France et a trait à la résistance passive des Congrégations religieuses à l'égard de la loi sur le droit d'accroissement.

Il indique en quelque sorte à celles-ci la ligne de conduite à tenir en cette occasion.

« Il y a dans la nouvelle loi fiscale, votée par la Chambre le 19 mars, une question de principe et une question de fait. Que l'on envisage à l'un ou à l'autre point de vue la situation qu'elle crée aux congrégations religieuses, la même résolution pratique s'impose : il faut refuser de payer ces impôts d'exception, afin que le fisc, s'il veut appliquer la loi, soit obligé de prendre lui-même ce qu'on ne peut pas lui donner.

» La question de principe est nette : la loi est arbitraire, elle est injuste, elle va directement contre la constitution républicaine qui consacre l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt; c'est là un terrain solide pour la résistance passive à laquelle les congrégations paraissent déterminées.

» La question de fait est plus claire encore; les études très sérieuses du comité des jurisconsultes catholiques, basées sur des documents précis, ne peuvent laisser aucune illusion ; ces impôts exorbitants sont la ruine immédiate ou prochaine des congrégations.

» Et il n'y a plus à songer à un recours quelconque devant les tribunaux, puisque, de par la loi, toute difficulté en cette matière doit être tranchée par voie administrative.

» N'est-il pas sage alors, au lieu de tenter pendant quelques années des efforts héroïques et *en définitive impuissants pour toutes*, afin de satisfaire aux exigences du fisc, au lieu de travailler à leur propre destruction pour tomber quand même les unes après les autres sans bruit et sans aucun profit pour la cause, n'est-il pas sage que les congrégations se retranchent tout simplement, *dès le début et toutes ensemble*, derrière l'impossibilité matérielle où elles sont de payer ces impôts. Et cela d'autant plus que si quelques-unes peuvent à la rigueur essayer de faire face un moment à ces charges excessives, la plupart ne le peuvent pas; et il se trouverait que les sacrifices, très inutiles pour elles-mêmes, des congrégations les plus riches, causeraient un grave détriment à toutes les autres.

» Un pareil terrain est donc excellent. Il n'est pas nécessaire de parler de résistance, d'opposition formelle à la loi. Il suffit de dire : *Nous ne pouvons pas faire ce que la loi exige, nous sommes dans l'impossibilité de supporter les charges qu'elle impose.*

» D'ailleurs, les congrégations ne sont pas libres de disposer de leurs biens grevés de fondations ou affectés à des œuvres déterminées, pas libres non plus de se prêter à l'exécution de telles ou telles dispositions de l'article 7 de la loi, enquêtes à domicile, expertises mobilières, etc., qui vont contre les règles monastiques de la plupart des congrégations. Que le fisc prenne ces biens de force, qu'il viole ces règles, *c'est une persécution que l'on peut subir, mais au-devant de laquelle il serait inconcevable d'aller.*

» Donc, bien qu'ils n'aient dans la circonstance qu'un rôle de conseillers, les évêques consultés doivent encourager les congrégations à prendre et à garder cette attitude. Ils le doivent, non seulement dans l'intérêt des congrégations dont ils sont les protecteurs-nés, mais aussi pour leur propre dignité ; car on ne comprendrait point, après tout ce qu'ils ont écrit depuis quelques mois sur ce sujet, qu'ils se fissent aujourd'hui les auxiliaires du gouvernement en facilitant la mise à exécution d'une pareille iniquité. On le comprendrait d'autant moins que les congrégations entrent d'elles-mêmes dans cette voie où l'opinion les suit et qu'elles ne demandent qu'à être soutenues et encouragées. »

La *Vérité* ajoute :

« La note se termine par deux paragraphes où il est dit que, pour agir dans le sens de la note, il n'est nullement requis de solliciter un avis ou une approbation de Rome dont on a, d'ailleurs, des indications d'ordre général très suffisantes, l'Eglise de France devant, dans ces sortes d'affaires, prendre elle-même des initiatives et défendre ses intérêts.

» On sait, d'ailleurs, que Léon XIII a été très affecté du vote du 19 mars et qu'aucune désapprobation n'atteindra les congrégations résolues à une « résistance passive aussi sage » que nécessaire.»

Nous croyons savoir que le document en question émane de L.L. E.E. les cardinaux Richard, archevêque de Paris, et Langénieux, archevêque de Reims.

Budget de 1896 et projets de loi

M. Ribot déposera mardi prochain, jour de la reprise de la session, le projet de budget de 1896.

Il déposera le même jour un projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons. Ce projet sera renvoyé immédiatement à la Commission du budget qui aura le temps de l'examiner durant les premiers jours de la session qui sont, d'après la décision même de la Chambre, réservés pour la discussion des interpellations.

Quant à la réforme des successions, le ministre des finances ne présentera pas de projet spécial. Il maintient pour base de délibération le projet de son prédécesseur amendé par la commission du budget et se bornera à présenter des observations sur les points de ce projet qu'il désire voir amender. M. Ribot, notamment, voudrait comprendre dans la déduction du passif, pour le calcul des droits, sous certaines garanties, le passif commercial et les dettes chirographaires qui ne sont pas admis au bénéfice de la déduction dans le projet de la commission.

L'impôt des boissons

Voici les lignes générales du projet sur la réforme de l'impôt des boissons.

Le dégrèvement des boissons hygiéniques que comporte ce projet est d'un peu plus de 80 millions; le chiffre de la commission du budget était de 95 millions.

Pour faire face à cet abandon de 80 millions de recettes, le ministre propose :

1° L'élévation du droit sur l'alcool de 156 fr. 25 à 175 fr. par hectolitre. (La Commission du budget proposait 190 fr. et le groupe vitícole 186.)

2° La suppression du privilège des bouilleurs de cru.

3. Une modification des droits sur les absinthes.

4° Diverses mesures complémentaires.

En ce qui concerne le privilège des bouilleurs de cru, c'est la suppression absolue que propose M. Ribot; le ministre ne maintient pas de tolérance à titre de consommation de famille. Mais, pour les petits bouilleurs qui n'usent pas d'appareils perfectionnés, il accorde un abonnement déterminé d'après la durée du travail et la nature des matières mises en œuvre.

Les divers droits sur les vins sont supprimés et remplacés par un droit unique de consommation. Ce droit est, pour le plus grand nombre des communes, fixé à 2 francs par hectolitre. Pour certaines grandes villes il est établi une échelle ; mais, en aucun cas, le droit ne dépasse 4 francs.

Le projet amorce la réforme des octrois. Aux termes de ce projet, les villes ayant des octrois seront obligées, dans le délai de deux ans, de réduire les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques à un taux inférieur à celui du droit perçu par l'Etat.

Le projet du ministre n'admet pas de majoration des licences des débitants ; mais, par une disposition spéciale, il laisse aux communes la faculté d'accroître ces licences pour compenser la réduction ou suppression de leurs taxes d'octroi.

Les interpellations

Interpellation de M. Chassaing sur les actes de la direction générale de l'Assistance et de l'hygiène publique, notamment en ce qui concerne les sources d'eaux minérales; — interpellation de M. Georges Berry sur les accidents survenus à l'asile de Nanterre par suite de la mauvaise qualité du pain; — de MM. Gavini et de Casabianca sur les agissements de l'administration en Corse; — de M. Denis sur la révocation de M. Isaïe Levaillant et subsidiairement sur l'influence juive; — de M. d'Hugues sur le même sujet; — autre interpellation de M. d'Hugues sur plusieurs cas de violations d'engagements décennaux non suivis d'envoi sous les drapeaux ; — de M. Jaurès sur l'allocution que prononça M. Challemel-Lacour après le vote du budget; — de M. Jourdan du Var sur la politique générale; — de M. Papelier, député de Meurthe-et-Moselle, sur la politique économique du Cabinet; — de M. Viviani sur la révocation et l'arrestation arbitraires d'un caïd algérien; — de M. Charpentier sur les mesures que l'on compte prendre en vue d'éviter des rixes entre les ouvriers français et les verriers allemands de Rive-de-Gier ; — de M. Leydet sur les mauvaises conditions d'affrètement du *Château-Yquem*. Le terrain déblayé, la Chambre abordera la discussion du régime des boissons et la question des octrois. La réforme des droits de succession fera ensuite l'objet des délibérations de la Chambre. Enfin viendront les discussions sur les propositions de loi relatives aux conserves de viande et aux amidons de glucoses.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'avril 1895.

Les résultats accusent une plus-value de 7,260,400 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 953,600 fr. par rapport à la période correspondante de 1894.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur: l'enregistrement, 4,515,600 fr.; le timbre, 1,420,900 ; les contributions indirectes, 1,150,100 ; les sels, 100,000; les contributions indirectes (monopoles), 1 million 430,000 ; les postes, 1,786,900; les télégraphes, 137,700 ; les téléphones, 201,000.

Les moins-values portent sur : l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilieres, 55,500 ; les douanes, 1,000,300; les sucres, 2,426,000.

Par rapport au mois d'avril 1894 :

Il y a augmentation sur : l'enregistrement, 914,500; le timbre, 545,000; les contributions indirectes, 604,000; les sels, 277,000; les contributions indirectes (monopoles), 1,528,000; les postes, 1,634,900; les télégraphes, 244,700; les téléphones, 183,500.

Il y a diminution sur : l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 50,000; les douanes, 1,571,000; les sucres, 3,557,000.

Les concours pour l'Ecole normale supérieure

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 6 mai 1895, les épreuves écrites du concours d'admission à l'Ecole normale supérieure en 1895 auront lieu aux dates suivantes :

Pour la section des sciences :
Du lundi 17 juin au jeudi 20 juin inclusivement ;
Pour la section des lettres :
Du vendredi 21 juin au jeudi 27 juin inclusivement.

Ces épreuves se feront, suivant l'usage, au chef-lieu de l'académie où les candidats se sont fait inscrire.

Les épreuves orales seront subies à Paris, à l'école normale supérieure, et commenceront le samedi 27 juillet pour la section des lettres.

Elles auront lieu, pour la section des sciences, dans l'ordre suivant :

Mercredi 17 juillet. — Examens oraux des candidats de l'académie de Paris.

Jeudi 25 juillet. — Composition de géométrie descriptive et de dessin pour les candidats de Paris et des départements.

Vendredi 26 juillet. — Examens oraux des candidats des départements.

La visite médicale aura lieu, pour les candidats admissibles de la section des sciences, le jeudi 25 juillet, à cinq heures du soir, et, pour ceux de la section des lettres, le vendredi 26 juillet à la même heure.

INFORMATIONS

Une ordonnance du Pape

Londres, 7 mai. — D'après le correspondant du *Standard* à Rome, les représentants du Vatican auraient reçu l'ordre de faire savoir aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que toute dépêche de félicitations ou toute autre participation aux fêtes de septembre, en commémoration de l'entrée des Italiens à Rome, sera considérée comme injurieuse et insultante pour le souverain pontife et la papauté.

Sous-officiers rengagés

On annonce que les chefs de corps vont recevoir prochainement une instruction pour doter d'un ameublement convenable les sous-officiers rengagés ou commissionnés.

La dépense prévue étant assez considérable, la mesure arrêtée ne pourra être exécutée que progressivement et par région.

Chaque sous-officier recevra une commode, une table-bureau, une table-toilette, un fauteuil, deux chaises, et autres menus objets, pour une valeur de 220 francs.

L'hygiène dans l'armée

La surveillance de l'hygiène dans les corps de troupe et dans les casernes va donner lieu à de minutieuses investigations de la part des représentants les plus élevés du corps de santé militaire.

La garnison de Paris sera visitée par le médecin-inspecteur général Dujardin-Beaumetz qui se rendra également à Saint-Cyr, à Saint-Maixent, à Fontainebleau, à Orléans, à Vichy et à Lyon.

Les autres corps d'armée seront surveillés au point de vue de la santé des troupes, par les médecins-inspecteurs Vallier, Mathieu, Boisseau, Morache, Kelsen, et Debausseaux et Chauver pour l'Algérie et la Tunisie.

Les officiers ministériels

Il y a quelque temps, le ministère de la justice a terminé un travail présentant un grand intérêt.

Il s'agit du dénombrement des officiers ministériels en France.

Sans entrer dans tous les détails de ce travail, nous dirons seulement qu'il en résulte que nous avons actuellement, en France, 16,962 personnes qui se font 200 millions de revenus, en griffonnant du papier timbré.

2,388 avoués de première instance -- 290 d'appel — 5,038 huissiers — 379 commissaires-priseurs et 8,867 notaires.

La valeur numérique de toutes les charges et études de ces officiers ministériels représenterait, paraît-il, un capital de 850 millions.

Le port de Rochefort

Les commerçants et propriétaires, au nombre de mille environ, ont en réunion rédigé une proposition contre le projet de toute mesure ayant pour résultat de ne pas conserver Rochefort comme port de plein exercice. Cette protestation sera envoyée pour être couverte de signatures dans toute la région sud-ouest, fortement émue par cette mesure.

Incendie

Reims, 7 mai. — Un incendie considérable s'est déclaré cette nuit, place Drouet-d'Erlon, dans de vieilles maisons construites en bois et en torchis, contenant des logements d'ouvriers.

Les habitants ont été sauvés à l'aide d'échelles.

Les pompiers se sont rendus maîtres du feu après deux heures de travail.

Plusieurs ménages non assurés sont sans ressources.

Terrible accident

Béthune, 6 mai.— Un terrible accident vient de se produire au moulin du Réveillon, à Chocques. Il y a trois morts.

C'est une petite machine à vapeur nouvellement montée dans un moulin à eau qui a fait explosion au moment de la mise en marche. Le moulin ne forme plus qu'un monceau de décombres.

M. Levêque, qui conduisait la machine, a été tué, ainsi que deux enfants : l'un âgé de seize ans, l'autre âgé de treize ans.

Autre grave accident

On télégraphie d'Angoulême :

« Un accident s'est produit avant-hier après-midi sur la route conduisant aux courses. Un cheval s'étant emballé, les voyageurs de la voiture qu'il conduisait, affolés, ont voulu sauter sur le sol. Le nommé Vergnaud, infirmier à l'hôpital, et une fille galante, se sont fracturé le crâne. Ils ont été transportés à l'hôpital dans une voiture d'ambulance, après avoir reçu les premiers soins sur place. La fille a succombé hier matin. L'état de Vergnaud est extrêmement grave. Un autre voyageur, employé du télégraphe, a eu une main en partie broyée. »

Double suicide dramatique à Paris

Hier matin à 6 heures, le sieur Ricard, demeurant rue Lemercier, a été trouvé tout ensanglanté sur son lit ; sa femme, âgée de 33 ans, gisait morte à son côté.

Il a déclaré qu'hier, vers trois heures, après avoir tiré un coup de revolver dans l'oreille gauche de sa femme, il s'est tiré ensuite deux coups de la même arme sous le menton et un dans l'oreille droite.

Procès d'extradition

Londres, 6 mai. — Aujourd'hui a comparu, devant le magistrat de Bow-Strett, Maurice-Alphonse Jacobs, dont l'extradition est réclamée par le gouvernement français. Il est accusé d'avoir volé, de complicité avec son frère, dans une banque de Paris, pour une somme de 150,000 livres sterling.

L'affaire a été ajournée.

Une boutade de M. E. de Goncourt

« En ce temps tout pratique, un groupe de Français intelligents devrait afficher ce programme aux prochaines élections :

« Nous nous f..... de la Légitimité, de l'Orléanisme, de l'Impérialisme, de la République opportuniste, radicale, socialiste ; — ce que nous demandons, c'est un gouvernement de n'importe quelle couleur au rabais : le gouvernement qui s'engagerait, dans une soumission cachetée, à gouverner la France au plus bas prix.»

Socialisme

Dans un récent discours prononcé par M. Dupuy, nous relevons le passage suivant :

« Le socialisme, de son vrai nom le collectivisme révolutionnaire, menace la liberté du travail et la liberté individuelle ; il affiche des tendances internationalistes, il se réclame de l'odieuse Commune. Aussi nous estimons que toute concession qu'on lui ferait, toute faiblesse qu'on montrerait à son égard mettrait en péril tout à la fois la République et la Patrie. Ce qui doit inquiéter dans cette doctrine, ce n'est pas la possibilité d'un triomphe qui ne durerait pas vingt-quatre heures, c'est la déception que produirait l'inévitable faillite de ses ambitieuses promesses de bonheur universel. »

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 8 Mai

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 19°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 18°
Midi,	764 m/m	au-dessus 26°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 12°

Bon voyage, Monsieur « Dumolet ! »

D'après la feuille chère à M. Peton — *chère* dans les deux sens de l'adjectif, — M. le Maire de Saumur serait parti, dès hier matin, pour Paris, où il prierait M. le Président de la République de s'arrêter en notre ville, à son retour de Saint-Maixent, pour visiter l'Ecole de cavalerie.

Le fait n'est pas complètement exact. « Dans l'après-midi », nous avions le bonheur de rencontrer M. le Maire radieux de santé, il est vrai, mais n'affectant aucune des allures du voyageur pressé.

M. Peton aurait-il hésité, à la minute suprême de l'embarquement matinal anuoncé ? Redouterait-il, à l'Elysée, un accueil totalement dépourvu d'enthousiasme ?

L'hypothèse est vraisemblable.

En tout cas, accuser, journellement, de *tendances réactionnaires* un gouvernement républicain, et solliciter une faveur du chef de ce même gouvernement, c'est, à notre humble avis, faire montre d'une magnifique inconscience ou d'un non moins remarquable toupet.....

A moins que M. le Maire de Saumur ne cumule ces deux brillantes qualités.

Le Président de la République à Saumur

Nous sommes en mesure d'affirmer aujourd'hui que M. Félix Faure, président de la République, s'arrêtera à Saumur le jeudi 6 juin à son retour de Saint-Maixent, ainsi que l'itinéraire en avait été tracé et que nous avions déjà publié il y a quelques jours.

Un train spécial a été commandé à la gare de Saumur.

Nous ignorons encore combien de temps séjournera dans notre ville le chef de l'Etat ; mais nous sommes certains qu'il aura le loisir de visiter entièrement l'Ecole de cavalerie à laquelle il doit naturellement s'intéresser, étant homme de sport et très compétent.

Punch offert aux sous-officiers du 135e de ligne

Hier soir, MM. les sous-officiers de l'arçonnerie, de la remonte, du génie et les maîtres d'armes ont offert un punch de bienvenue à MM. les sous-officiers du 135e de ligne nouvellement installés à Saumur. La plus franche cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion de frères d'armes.

Un mal nécessaire !!

On se plaint depuis longtemps, dans le quartier Saint-Pierre, d'une recrudescence de.... locataires dans certaine maison. Le propriétaire d'un élégant immeuble du voisinage ne peut louer depuis plusieurs années, et, aux pétitions qui ont été présentées à l'Administration municipale, un de nos principaux édiles a répondu que c'était un « mal nécessaire » !

Soit, mais dissimulez au moins ce « mal nécesssaire » dans les endroits obscurs et non au grand jour d'une place publique.

Vélodrome de la Loire

Fêtes de la Pentecôte, dimanche 2 et lundi 3 juin 1895 : Grandes courses annuelles organisée par la Société des *Amateurs Vélocipédistes Saumurois*, avec le concours de la *Musique Municipale* et de l'*Harmonie Saumuroise*. — 1,600 fr. de prix.

Lundi soir, grand banquet Hôtel de Londres. Distribution des prix à l'issue du banquet.

Une chasse fantastique

(LE DARUT)

Le 1er mai, vers 9 heures 1/2 du soir, un Saumurois berçant quelque migraine ou des rêveries politiques aux alentours du Château, eût certainement remarqué cinq promeneurs nocturnes escaladant gaîment les pentes, trois les mains dans les poches, le quatrième armé d'une notable trique, le cinquième muni d'un sac. Ces piétons disparurent derrière la côte des Moulins et on entendit encore quelque temps la voix du chef de l'expédition prodiguant à ses compagnons les trésors de son expérience. Puis, le silence absorba le bruit des pas.

Quels étaient ces hommes? Des trimardeurs! jamais. Des braconniers! pas davantage. C'étaient..... *des chasseurs au* DARUT (1).

Suivons-les.

Ils arpentent la route de Fontevrault et, la plaine de Champigny atteinte, le personnage principal de la bande détermine, après scrupuleuse inspection du terrain, la passée vraisemblable de l'animal à travers un buisson. Derrière ce buisson va s'agenouiller, tout à l'heure, le porteur du sac qu'on doit ouvrir dans toute sa largeur et au fond duquel se précipitera infailliblement le Darut.

Avant le départ de la ville, les rôles étaient distribués. Celui qui portait le sac, un apprenti maréchal plein d'ardeur et qui ne craignait ni diable, ni homme, ni animal, avait revendiqué l'honneur de bourser la bête. Les autres se chargeaient de rabattre le précieux gibier aux environs. Au moment de se quitter, le commandant de l'expédition renouvelle ses recommandations : ne pas avoir peur...

— Moi, peur ! vous blaguez !

..... Ne point s'impatienter, éviter le moindre mouvement, le Darut s'effarouchant d'un rien ; examiner attentivement s'il n'est pas suivi de sa femelle, car il marche souvent accouplé. Au cas où il esquiverait l'embouchure du sac, l'assommer avec le gourdin (qu'on lui remit) ; enfin prendre bien garde de ne point abîmer le poil, la fourrure intacte du Darut se payant, au bas mot, 30 fr.....

— Et si, par hasard, un garde ou un gendarme me surprenait et me demandait ce que je fais là ?

— Répondez franchement que « vous chassez le Darut ». Ils ne vous inquiéteront pas, au contraire. Maintenant, fini de causer, chacun à son ouvrage.

Le jeune Freyschutz s'accroupit derrière la haie, ouvre le sac, couche la trique à portée de sa main. Les autres s'éloignent.

.....

Vingt minutes après, les « monteurs du coup » étaient couchés dans leurs lits.

Le maréchal tint l'affût jusqu'à minuit. Courbaturé, gelé, désespérant d'attraper le carnassier, il revint au logis où, à ce qu'on lui affirma effrontément, les camarades n'étaient point encore rentrés.

Le lendemain matin, il racontait avec une grande franchise sa malechance et se proposait de recommencer, le soir même, la traque au Darut, quand une bonne âme lui dévoila la mystification.

Le brave garçon a ri de tout cœur et s'est promis d'importer dans son pays la farce du Darut.

(1) On dit aussi *pêche au Darut*, de même qu'on dit pêche ou chasse à *la* Darut. Suivant la loralité qu'est censé habiter l'animal, le sexe et le genre changent. Le Darut est représenté, ici, sous la forme d'un blaireau ; là sous celle d'un poisson appartenant à la section des *Anabas* qu'on prétend avoir trouvés sur des arbres le long desquels ils grimpent à l'aide des épines plantées sous leur ventre de même qu'au corps de l'épinoche dont ils seraient l'exagération ; plus loin, c'est une sorte de bécasse aussi grosse qu'un estimable dindon A Saumur et aux environs, le ou la Darut participe de la fouine et du blaireau.

Assises de Maine-et-Loire

SESSION DE MAI 1895

Lundi 13 mai. — Affaire Guidreau : vols qualifiés ; ministère public, M. Vallet ; défenseur, Me Chesneau. — Affaire Garaoger : vol qualifié ; ministère public, M. Vallet ; défenseur, Me Chesneau.

Mardi 14 mai. — Affaire Ledoucette : vols qualifiés ; ministère public, M. Vallet ; défenseur, Me Chesneau. — Affaire Conin : faux en écriture publique ; ministère public, M. Vallet ; défenseur, Me Chesneau.

Mercredi 15 mai. — Affaire Deffois : vol qualifié ; ministère public, M. Vallet ; défenseur, Me Leproust.

Jeudi 16 mai. — Affaire Godard et Bourgine ; vol qualifié ; ministère public, M. Vallet ; défenseurs, Mes Fairé et Chesneau. — Affaire Cléradin : vol qualifié ; ministère public, M. Vallet ; défenseur, Me Chaumet. — Affaires Dillé et fille Legrand : faux. — Contumax.

Vendredi 17 mai. — Affaire Borget Marie, femme Davoust : empoisonnement ; ministère public, M. Cournot ; défenseur, Me Leproust.

Samedi 18 mai. — Affaire Robineau, Crémieux, Suzanne : faux ; ministère public, M. Cournot ; défenseurs, Mes Perrin, Beucher et Morin.

Les Angevins aux Salons des Champs-Elysées

Extrait du *Patriote* :

« Le comte Geoffroy de Ruillé, né à Angers, mentionné en 1886, expose, ainsi qu'il le fait chaque année, des études concernant les chevaux. On a, de lui, beaucoup d'études de cette nature. En 1889, il exposait, sous globe, un cheval d'attelage, tout harnaché, qui présentait de grandes qualités d'observation. L'année dernière, c'était un cheval de course, qui fut très remarqué. Cette année, il y a, de M. de Ruillé, deux groupes de chevaux aux Champs-Élysées,

tous les deux désignés de la même manière : *Reprise des sauteurs à l'École de Saumur.*

» Puisque l'action se passe à Saumur, les chevaux sont harnachés comme à l'Ecole, montés par des cavaliers en costume de l'Ecole. Dans le premier groupe, — les chevaux sont deux par groupe — le premier cheval est sur le point de sauter, les deux jambes de devant relevées, haut les oreilles pointées en avant ; et tout entier appuyé sur les jarrets de derrière, le cheval va faire le saut. Le deuxième cheval vient de sauter ; il se raidit sur ses jambes de devant, les jambes de derrière demeurant allongées par l'élan, avant d'avoir pris pied. Si bien que, dans ce premier groupe, le premier cheval semble se cabrer, le second lancer une ruade.

» Dans le deuxième groupe où se trouvent également deux chevaux, le premier se présente, en élan, pour franchir l'obstacle ; le second, au moment du saut, au-dessus de l'obstacle, les quatre jambes fléchies et presque repliées sous le ventre, ainsi qu'on observe l'animal lorsqu'il est suspendu dans le vide. Quant à l'obstacle, il n'en existe point, ni devant, ni sous les chevaux. Il faut le supposer.

» Quelqu'un disait, près de moi, que l'artiste avait dû se servir de photographies instantanées pour mouler son plâtre ; que l'étude, sans modèle, aurait été trop difficile. Peut-être !... En tous les cas, chevaux et cavaliers offrent aux yeux un groupement remarquable, très étudié et absolument nouveau. Il faudrait être passé maître en équitation pour discuter sur la tenue des cavaliers à cheval, sur le développement du corps et des jambes de l'animal, au moment du saut. Mais ce qui est certain, c'est que ces deux groupes plaisent à l'œil ; c'est qu'à l'observation, on ne découvre aucun défaut capital, indiqué par le seul bon sens. Il faut donc louer, en M. de Ruillé, cette persistance d'études, qui, réunies, seraient, à coup sûr, du plus haut intérêt. »

Promotions dans l'enseignement primaire

INSTITUTEURS

Sont promus :

A la 1re classe : MM. Bretaudière, du Puy-Notre-Dame ; Teyssier, d'Allonnes.

A la 2e classe : MM. Margueritte, de Grézillé ; Etourneau, de Doué ; Bouché, d'Aubigné ; Béthys, de Nueil ; Ménard, de Vihiers ; Naslin, de Cléré ; Hunault, de Saint-Cyr ; Pé, de Verrie ; Julliot, de Fontevrault ; Gabiller, de Saint-Just-sur-Dive ; Poulain, de Distré.

A la 3e classe : MM. Ravault, de Saumur ; Nourry, de Martigné ; Mahiet, de Bagneux ; Rocher, de Saint-Georges-Châtelaison ; Frain, de Courchamps ; Daveau, de Saint Georges-des-Sept-Voies ; Rochereau, du Voide ; Gautier, de Chemellier ; Lebled, de Louresse ; Mercerolle, de Louerre ; Lemanceau, du Vaudelnay.

A la 4e classe : MM. Marsille, de Varrains ; Bourdaiseau, de Passavant ; Fouchet, de Parnay ; Pouilliou, d'Epieds ; Davis, de Chacé ; Tijou, d'Antoigné ; Babin, de Brain-sur-Allonnes ; Augereau, de Brigné.

A la 5e classe : MM. Gamblin, de Nueil ; Lointier, de Montreuil-Bellay.

INSTITUTRICES

A la 1re classe : Mme Benoit, de Saumur.

A la 3e classe : Mmes Legeard, du Vaudelnay ; Samson, de Milly ; Dusseaud, de Distré.

A la 4e classe : Mmes Guilbaut, de Saumur ; Touchet, des Rosiers ; Bonnin, de Montreuil ; Denéchau, des Rosiers.

ANGERS

L'arrivée du Ministre

D'après une dépêche reçue par le *Petit Courrier*, c'est le dimanche 26 mai que le ministre du commerce viendra à Angers. M. André Lebon arrivera à 8 heures du matin.

La municipalité s'occupe déjà d'organiser les fêtes de réception de M. le ministre. Nous pouvons dire, dès maintenant, qu'il y aura un grand banquet dont le prix est fixé à 5 fr., puis une retraite aux flambeaux.

***

Musique militaire

Les retraites en musique recommenceront samedi prochain.

Les concerts au Mail par la musique du 135e d'infanterie recommenceront le 16 mai et auront lieu le jeudi soir, de 8 h. à 9 h. 1/2.

Quand la musique devra, à l'occasion des fêtes de l'Exposition, jouer le jeudi dans la journée, le concert du soir n'aura pas lieu.

***

Un vol de 2,000 francs

Il y a deux ans environ, Me Hédelin, notaire, place des Halles, à Angers, prenait, pour faire les courses, un jeune homme du nom de B..., âgé de 15 ans.

Depuis quelque temps, le caissier de l'étude constatait des manquants dans sa caisse et pourtant il inscrivait toujours ce qu'il payait et et recevait.

Le caissier fit part à Me Hédelin de cet état de chose : certainement, il y avait un voleur dans l'étude.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le jeune B..., dont les allures étaient singulières depuis quelque temps.

Tout d'abord, le voleur ne voulut pas avouer.

Me Hédelin porta plainte à la police et B... ne tarda pas à faire des aveux. Comme on lui demandait ce qu'il faisait de l'argent volé, il répondit qu'il l'avait caché dans un talus situé près le pont de la Basse-Chaîne. Des fouilles furent faites dans l'endroit indiqué et on ne tarda pas à découvrir une somme de 1.600 fr. environ.

Le montant de la somme volée s'élève à 2,000 fr.

B... a été écroué à la prison.

TOURS

Un accident

Voilà des jeunes mariés qui n'ont pas de de chance.

Dimanche, une voiture conduite par un boucher, et dans laquelle se trouvaient les nouveaux époux L..., passaient rue Royale, lorsque, à la hauteur de la rue Clocheville, le cheval s'emballa, et tomba.

Le conducteur fut projeté sur le sol ainsi que M. et Mme L... Cette dernière se fit, dans sa chute, une blessure grave à la tête.

Transportée immédiatement chez M. Lenormand, pharmacien, la blessée reçut des soins empressés. M. L... et le boucher en ont été quittes pour des contusions sans aucune gravité.

Deux suicides en Indre-et-Loire

Le nommé Gallet, âgé de 67 ans, propriétaire à Rochecorbon, s'est suicidé samedi. Il a profité de l'absence de sa femme pour s'enfermer à clé chez lui, puis il s'est ouvert le ventre avec son couteau. Cette détermination est attribuée à ce que le malheureux ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales.

Samedi également, le sieur Morinos, fermier, commune de la Croix-de-Bléré, a trouvé sa femme, âgée de 28 ans, pendue dans la grange. On attribue ce suicide à un accès de folie.

L'accident de Nantes

Le maréchal des logis de gendarmerie Pierre David, victime de l'accident dont nous avons parlé hier, est mort la nuit suivante, sans avoir repris connaissance. Il avait le crâne fracturé en plusieurs endroits.

C'était un excellent militaire, très estimé de ses chefs et très aimé de ses camarades.

Comme nous le disions hier, il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Objets perdus et trouvés

Hier, M. Fernand Baranger, 27, rue de l'Hôtel-Dieu, a trouvé une bague en or avec brillant qu'il tient à la disposition du propriétaire.

— M. Detruchy, officier de l'École, rue du Champ-de-Foire, a perdu, hier soir, un porte-carte en cuir marron portant l'initiale D en argent. Prière de le rapporter au bureau de police.

THÉATRE DE SAUMUR

Lundi prochain 13 mai, une seule représentation avec le concours de COQUELIN aîné et de Mme LACRESSONNIÈRE.

CABOTINS, comédie en 4 actes, d'Edouard Pailleron, de l'Académie Française.

Prix des places : Premières, 6 fr., Baignoires, 5 fr., Parquet, 3 fr.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 8 mai.—Charles-Louis-Pierre Martineau, rue du Bellay, 21.

DÉCÈS

Le 7 mai. — Auguste Voland, cordonnier, 72 ans, époux de Moïse Buisson, rue des Capucins.

Le 8. — Louis-Henri Chavanon, 2 mois, rue de Bordeaux, 14.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Mai 1895

3 0/0.	102	60
3 0/0 amortissable.. . . .	100	75
3 1/2.	107	55

BULLETIN FINANCIER

7 mai 1895.

Le mouvement en avant s'est encore accentué aujourd'hui. Du reste, que ce soit à Londres, à Vienne ou à Berlin, les dispositions sont excellentes.

Les vendeurs sont obligés de se racheter et aident ainsi au mouvement de reprise.

Le 3 0/0 finit à 102.77 1/2. Le comptant est très bon.

Bonne tendance des actions de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 906.25. Le Crédit Lyonnais s'avance à 820.

Nos grands chemins sont fermes.

Le Suez finit à 3.408 75.

L'Italien a franchi facilement le cours de 89 et finit à 89.15. L'Extérieure en nouvelle hausse à 73 3/16. Les fonds ottomans tendent à reprendre leur mouvement en avant. Le 4 0/0 Turc est à 26.20. La Banque ottomane cote 737.50. Reprise importante des fonds russes.

Les obligations de la Compagnie Electrique de la Rive Gauche de Paris sont demandées à 488.75.

En Banque, l'action des grandes Fabriques de papier de Paris s'inscrit à 103.25.

La Monte Gold est à 140.

GRAVE IMCOMPATIBILITÉ

Nous avions tous les deux les mêmes préférences ;
Un poète, Musset ; un musicien, Gounod.
Tous les deux nous aimions les langoureuses danses...
Mais son parfum, hélas ! n'était point le Congo !!

G. Leclerc, au savonnier Victor Vaissier.

VITICULTURE

LES VIGNES GREFFÉES. — UNE REMARQUE INTÉRESSANTE

Dans les vignes greffées qui ont si utilement contribué à la reconstitution de nos vignobles, on observe parfois, à la ligne d'insertion des greffons, un renflement de mauvais augure. Ce renflement, d'après M. V. Pulliat, qui l'a observé avec un soin particulier, est toujours un indice certain d'une mauvaise appropriation entre le sujet et le greffon. En arboriculture, on considère toujours le renflement au point de soudure comme une cause de peu de durée et de peu de développement pour la plante greffée. C'est ce qui arrive aux poiriers greffés sur cognassiers ou sur aubépine, comme aussi aux pommiers greffés sur paradis.

Si l'on choisit mal ses greffons, on a souvent des vignes qui se mettent tard à fruit et qui sont sujettes à la coulure, et ce défaut est encore exagéré par les porte-greffes vigoureux comme le vialla.

En vieillissant, les greffes infertiles finissent par se mettre à fruit, mais moins que des greffons bien sélectionnés, absolument comme le poirier sur franc qui ne se met à fruit qu'au bout d'un certain nombre d'années, mais qui vivra plus longtemps que celui sur cognassier, plus fertile mais de durée plus courte.

A. GENDREAU
BOULANGER
Rue du Portail-Louis, 40
Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour
Le Pain Kneipp
suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de
Mgr KNEIPP

AVIS
OCCASIONS SANS PRÉCÉDENT
PIANO FISCHER, remis à neuf, palissandre, doubles filets, fr. 390
PIANO FISCHER, remis à neuf, acajou ..... fr. 360
PIANO ELCKÉ, oblique, palissandre naturel. ..... fr. 290
Garantis - Chaque Dix Ans
Maison PILLET-BERSOULLÉ, *place Bilange, Saumur.*

PAR EXCEPTION EXTRAORDINAIRE
A Saumur
Mme DELAFOND, de Paris
4 fois médaillée
Somnambule de naissance très lucide, surnommée la « Reine des Dormeuses », consulte sur tout : Recherches de toute nature, pertes, procès, mariages, affections, peines de cœur, etc., etc.
Reçoit tous les jours, de 9 h. à midi et de 1 h. à 7 h. du soir, rue du Prêche, n° 4, au premier.

"GRAISSE EQUATEUR" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES
C'est la Meilleure, la plus Economique. *La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.*
L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE.
DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echn gratis.*

Dépôt : *Imprimerie P. GODET*, place du Marché-Noir.

Maison de vente : *BUREAU DE TABAC*, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

Le Gérant L. DELAUNAY

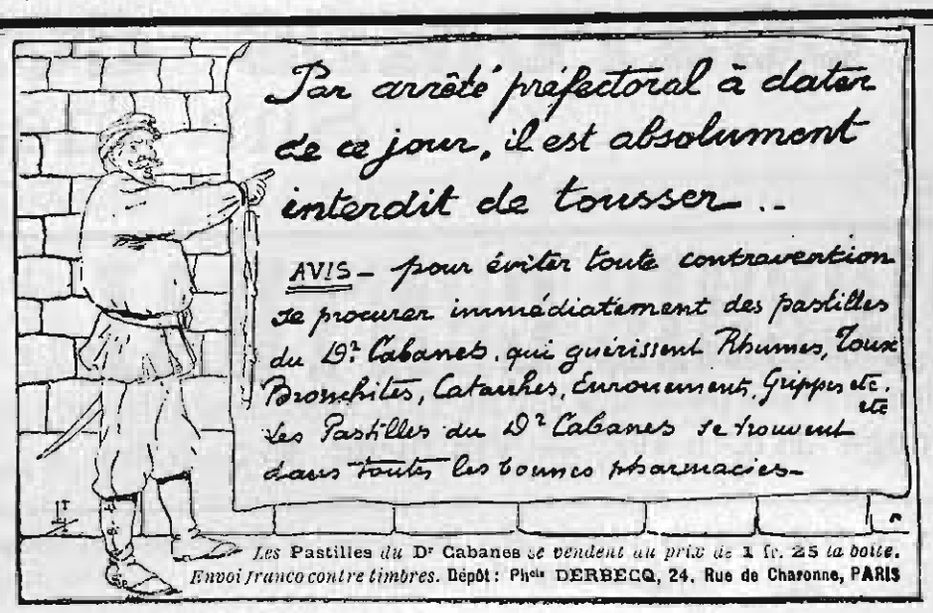

Les Pastilles *du* Dr Cabanes *se vendent au prix de* 1 fr. 25 *la boîte.*
Envoi franco contre timbres. Dépôt : Phcie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

MERCERIE, BONNETERIE ET PARFUMERIE

Des meilleures marques, à des prix défiant toute concurrence sur la place

Mme Vve ROUÉ, 3, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Bigoudis Chevreau, depuis 15 cent. le paquet. — Filets front cheveux, 3 pour 20 cent.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'Amiable

CINQ MAISONS

Sises à SAUMUR

Rues du Pressoir-Saint-Antoine et de Fontevrault, quartier de Nantilly.

Voir les affiches pour les désignations.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. PAUL TAVEAU, expert à Bagneux, ou à Me LELIÈVRE.

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Petite Propriété

A VILLEBERNIER

Avenue du Château de Launay,

Consistant en maison et Jardin d'agrément et de rapport.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire.

Etude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

ADJUDICATION

En la Mairie de Saint-Martin-de-la-Place, le dimanche 12 mai 1895, à 2 heures,

Des immeubles

Dépendant de la succession de Mme veuve Maupoint-Baudouin, savoir :

I. — Commune de Saint-Martin

Maisons, terres et pré, d'une contenance de 3 hectares 73 ares.

NOTA. Une des maisons pourrait être achetée comme maison de campagne.

II. — Commune des Tuffeaux

50 ares en vignes et châtaigneraie.

Pour plus de détails, voir les affiches.

Bouchard-Bayle

Architecte-Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Entreprise de Serrurerie

Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques

TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.

D'après devis ou à forfait.

VIN du Dr YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS DU PAYS

Fraises, Pommes de terre, Petits Pois, Carottes, Navets Artichauts, Asperges.

Provenance directe : Hollande — Pommes de terre nouvelles.
» » Belgique — Raisins noirs.

Champignons frais, réception tous les jours.

Vins rouges, bon cru, le litre	»	35
— 1re qualité —	»	40
Vins blancs d'Anjou, —	»	45

25 *litres de vin donnent droit à* **1** *litre gratis.*

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN pr ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice	Huile d'Olive Vierge Impériale
Le Flacon, **2.40** | Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80** | Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.30**
— de 10 kil., — **1** »	— de 10 kil., — **1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans..... ..... le litre » 40 et » 50
— pur vin..... » 70 et vieux » 80

Arrivage de primeurs tous les jours

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps-Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.

Sur mesure

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.